

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .09 / 2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux, le Lundi 28 Mars ,

En exercice : 27

De Présents : 22

De votants : 26  
habituel de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu  
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,  
agissant en qualité de Maire.

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-  
Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-M.  
HERAUD Jean-François-Mme NICODEMO Mélissia -M. ROSSI Patrick-M.  
SANTONI Jean-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI  
Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Murielle-Mme AURIOL  
Anne-M FRELIER Laurent- M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT  
Karine-Mme PRUNET Sophie-Mme LECUREUX Aurélie

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à Mme DUPONT Karine.  
M. HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurélie.  
Mme SCOTTO Fabienne donne procuration à M. BRUN Fernand.  
Mme GACNIK Marie-France donne procuration à Mme  
YZQUIERDO Laurence.

Etaient absents excusés- Mme BOULANGER Tamara.

**Délibération portant annulation de la délibération n°86-2021 du  
06/12/2021 actant de la réalisation d'un débat d'orientation budgétaire  
pour la commune 2022.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des  
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,  
M. ROSSI Patrick ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour  
remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire propose au Conseil d'annuler la délibération 86-2021 du 06/12/2021  
portant sur la réalisation du débat d'orientations budgétaires de la commune, en raison du  
dépassement des délais de deux mois à respecter entre la réalisation d'un débat d'orientation  
budgétaire et un vote du budget.

En effet le débat d'orientation budgétaire de la commune a été acté le 06/12/2021 et le  
vote du budget primitif 2022 n'intervenant que le 14/04/2022 soit plus de deux mois après le  
DOB.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide à l'unanimité de procéder à l'annulation de la délibération n°86-2021 du 06/12/2021.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**

